

Notation de durabilité

Méthodologie pour évaluer la durabilité des Obligations Souveraines, Supranationales et d'Agences (obligations SSA)



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

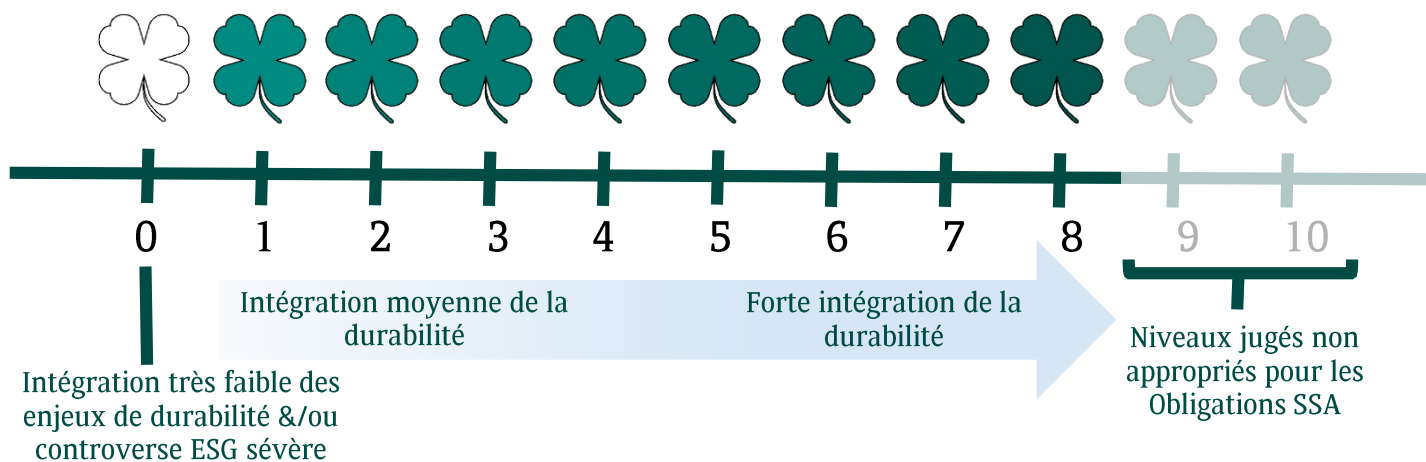
La banque
d'un monde
qui change

Comparer la durabilité des Obligations Souveraines, Supranationales et d'Agences (Obligations SSA)

Une notation de durabilité pour les obligations SSA recommandées est calculée. La notation analyse les pratiques ESG (environnementales, sociales, de gouvernance) des pays, des entités supranationales et des agences gouvernementales (de développement, de crédit export, etc.) permettant aux investisseurs de tirer des conclusions éclairées sur la solvabilité à long terme et l'impact durable des émetteurs d'obligations d'État.

La méthodologie d'ISS ESG, notre fournisseur de données extra-financières pour les émetteurs SSA, analyse **plus de 100 indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs**. Ces indicateurs sont classés dans les piliers traditionnels E, S et G.

Notation de durabilité des Obligations SSA



Une notation fondée sur les meilleures sources

1 Une couverture globale

- 99% de la dette souveraine mondiale émise
- 120 pays au total, y compris tous les pays membres de l'Union Européenne (UE) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- Entités supranationales et agences gouvernementales

2 Des sources reconnues et variées

- Le modèle de notation d'ISS ESG est basé sur des données provenant de diverses sources :
- Amnesty International
 - European Environment Agency
 - Eurostat
 - FAO
 - Germanwatch
 - ILO
 - OECD
 - Transparency International
 - WHO
 - World Bank
 - World Economic Forum
 - Etc.

3 Une approche discriminante

- Les Obligations SSA sont positionnées sur une échelle granulaire de 0 à 8 trèfles.
- L'attribution de 9 et 10 trèfles est **retenue pour les instruments ayant une intention d'impact positif, des rapports d'impact et ne causant pas de préjudice significatif**.
- Les notations sont réparties sur une courbe similaire à une distribution normale, avec un nombre élevé de notes comprises entre 5 et 6 trèfles.
- La liste des notes ESG des Obligations SSA est documentée et mise à jour trimestriellement.

Une méthodologie en 4 étapes



La variété des sources d'information assure une large couverture, une analyse contradictoire et une prise en compte des risques liés aux controverses possibles. **ISS ESG** ▶

ISS ESG analyse des dizaines d'indicateurs liés aux piliers ESG :

- Pilier « E » : ressources naturelles & biodiversité, agriculture & industrie, transport, changement climatique & énergie, etc.
- Pilier « S » : santé, éducation & communication, droits du travail & conditions de travail, cohésion sociale, etc.
- Pilier « G » : système politique, corruption & blanchiment d'argent, gouvernance & stabilité, protection des droits civils & politiques, etc.

Tous les critères sont individuellement pondérés et évalués.

#1



Les résultats sont agrégés par ISS ESG afin de générer une note sur 100 pour chaque pilier E, S et G. **ISS ESG** ▶

La méthodologie de notation ESG des pays applique une approche d'évaluation absolue, c'est-à-dire que tous les émetteurs sont comparés entre eux au sein de l'ensemble de l'univers noté.

#2



Les émetteurs ne respectant pas la « Politique Globale de Sanctions Financières » du Groupe BNP Paribas ou la « Politique Pays » du Groupe BNP Paribas sont exclus de l'analyse. Les obligations SSA de ces émetteurs ne sont donc pas éligibles à l'offre Obligations SSA de BNP Paribas Wealth Management.

#3



Étapes d'attribution du nombre de trèfles :

1. Une note sur 100 est attribuée par ISS ESG à chaque pilier E, S et G pour les différents émetteurs.
2. BNP Paribas Wealth Management calcule la note moyenne des trois piliers pour attribuer une note ESG globale sur 100 à chaque Obligation SSA.
3. Cette note ESG globale est transformée en trèfles grâce à une table de conversion.

#4

A retenir

- La méthodologie de notation de durabilité des Obligations SSA analyse les pratiques ESG des pays, des agences gouvernementales et des entités supranationales.
- Nous nous appuyons sur les meilleures sources d'information disponibles et sur les recherches des analystes ESG d'ISS ESG.
- Notre méthodologie de notation a été pensée dans une logique d'approche commune à toutes les classes d'actifs, afin de comparer l'ensemble des instruments financiers (fonds, actions, obligations classiques...) d'un portefeuille.

DÉFINITIONS

ESG

Ce sigle international désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), utilisés pour compléter l'analyse financière traditionnelle. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, communauté locale, etc.).

Obligations SSA (Souveraines, Supranationales et d'Agences)

Les Obligations SSA comportent toutes les obligations ou titres de créance supranationaux, souverains, sous-souverains, gouvernementaux, quasi gouvernementaux ou d'agences (de développement, de crédit export, etc.), quelles que soient leur structure, leur devise et la cote de crédit.

ISS ESG

ISS ESG est la branche dédiée à l'investissement responsable d'Institutional Shareholder Services Inc, fournisseur mondial de premier plan de solutions environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les hedge funds et les fournisseurs de services d'actifs. Les solutions d'ISS ESG (ISS-ethix, ISS-climate et ISS-oekom) fournissent une sélection ESG, des notations et des analyses ESG conçues pour permettre aux investisseurs de développer et d'intégrer des politiques et des pratiques d'investissement responsable dans leurs stratégies d'investissement.

AVERTISSEMENT

Le présent document marketing est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2.499.597.122 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris - France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En tant que document marketing, il n'a pas été produit conformément aux contraintes réglementaires visant à assurer l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de transaction préalable à sa diffusion. Il n'a pas été soumis à l'AMF ou à une autre autorité de marché. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par BNP Paribas SA, BNP Paribas Wealth Management SA et les sociétés de leur groupe (« BNP Paribas ») et les personnes à qui ce document est délivré. Il ne peut pas être distribué, publié, reproduit ou révélé par leurs destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de BNP Paribas.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation dans un Etat ou une juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou auprès de personnes envers lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente, est illégale. Il n'est pas, et ne doit en aucune circonstance être considéré comme un prospectus. Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, BNP Paribas n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission. BNP Paribas n'atteste pas et ne garantit aucun succès prévu ou attendu, profit, retour, performance, effet, conséquence ou bénéfice (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal, financier, comptable ou autre) quelque soit le produit ou l'investissement. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques théoriques se rapportant aux performances historiques théoriques. Ce document peut faire référence à des performances historiques ; les performances passées ne présagent pas des performances futures. L'information contenue dans ce document a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Avant d'investir dans un produit, l'investisseur doit comprendre entièrement les risques, notamment tout risque de marché lié à l'émetteur, les mérites financiers et l'adéquation de ces produits et consulter ses propres conseillers juridiques, fiscaux, financiers et comptables avant de prendre une décision d'investissement. Tout investisseur doit entièrement comprendre les caractéristiques de la transaction et, en absence de disposition contraire, être financièrement capable de supporter la perte de son investissement et vouloir accepter un tel risque. L'investisseur doit se rappeler que la valeur d'un investissement ainsi que les revenus qui en découlent peuvent varier à la baisse comme à la hausse et que les performances passées ne sauraient préfigurer les performances futures. Tout investissement dans un produit décrit est soumis à la lecture préalable et à la compréhension de la documentation constitutive du produit, en particulier celle qui décrit en détail les droits et devoirs des investisseurs ainsi que les risques inhérents à un investissement dans ce produit. En absence de disposition écrite contraire, BNP Paribas n'agit pas comme conseiller financier de l'investisseur pour ses transactions.

Les informations, opinions ou estimations figurant dans ce document reflètent le jugement de leur auteur au jour de sa rédaction ; elles ne doivent ni être considérées comme faisant autorité ni être substituées par quiconque à l'exercice de son propre jugement, et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ni BNP Paribas ni toute entité du Groupe BNP Paribas ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations, opinions ou estimations contenues dans le présent document.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© BNP Paribas (2021). Tous droits réservés.

RETROUVEZ NOUS



wealthmanagement.bnpparibas



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change